

Le p'tit Fleurion

N° 58

MARS
2025

Edito du Maire

Chères Fleurionnes, chers Fleurions,

Alors que le printemps pointe le bout de son nez, nous avons démarré ce début d'année par l'élaboration de notre budget pour 2025. Comme pour chacun d'entre nous, le budget conditionne la validation de nos projets. Et, nous sommes heureux de vous annoncer que les finances de la commune se portent bien.

Même si nous amorçons la dernière année de notre mandat, nous continuons d'entreprendre les travaux envisagés.

Une réflexion est également menée sur l'accessibilité dans le cimetière.

Nous vous proposons, dans ce P'tit Fleurion, de revenir sur les derniers moments de 2024 et nous avons le plaisir de vous communiquer les calendriers des manifestations de nos associations qui se préparent activement.

Notre commune bouge, bougez avec elle !

Bonne lecture.

Bien cordialement



Daniel VESVAL,
Maire

SOMMAIRE

- Flash back décembre 2024 p. 2
- Vœux du Maire p. 3
- PLUi / Cimetière p. 3
- Travaux p. 4
- Devenir assistant familial p. 4
- Associations p. 5-6
- Nouveau à Fleury p. 7
- Partir en vacances p. 7
- Etat-civil / Agenda p. 8

Vigilance

Camille LEFEVRE, Conseiller Municipal, a créé, le 21 août 2024, sur **WHATSAPP**, le groupe "**Vigilance FLEURY**" auquel vous pouvez adhérer pour signaler : accidents, comportements suspects, animaux en divagation, perdus ou trouvés, ou autres...



Une belle initiative de communication sur notre commune !

Contacter la Mairie



Le Bourg, 10 Rue de l'Eglise
50800 FLEURY

☎ 02 33 51 13 57

✉ mairie@fleury50.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Site : www.fleury-manche.fr



TÉLÉTHON : samedi 7 décembre

Pour apporter, comme chaque année, notre obole à cette noble cause, M. Le Maire a remis un chèque de 150€ au nom de la municipalité et Christian PELLERIN, Président du Comité des Fêtes, un chèque de 200€.

Jeudi 19 décembre : Noël des employés communaux

Comme chaque année, à l'occasion de Noël, M. Le Maire et les membres du Conseil ont remis un **chèque cadeau** de 50€ à chacun de nos 7 employés communaux. A la suite de la distribution, tous se sont réunis autour du verre de l'amitié.



ÉCOLE

NOËL DES ENFANTS DU RPI

Au programme de cette fin d'année, un **grand spectacle son et lumières**, rempli d'humour, de chants et de magie : « **du Rififi chez le Père Noël** » présenté par La Compagnie « Les Saltimbrés » de Saint-Lô. Notre jeune public a été conquis !

« Cerise sur le gâteau », le Père Noël du spectacle a distribué aux enfants des cadeaux et des chocolats offerts par les municipalités du RPI !

Pour finir cette dernière journée avant les vacances de Noël, un **goûter a été offert aux enfants**.



REPAS DE NOËL DES ENFANTS À LA CANTINE

Un menu de fêtes composé de :

- Mousson de canard,
- Ballotin de volaille farci,
- Fromage,
- Sapin au chocolat,
- Clémentine

A régalé la soixantaine d'enfants présents à la cantine !



Un joli avant-goût des vacances de fin d'année attendues avec impatience.



Vœux du maire

Vendredi 10 janvier à 18h30, en présence de Mme Martine LEMOINE, Conseillère départementale, M. Le Maire a présenté ses vœux à l'assemblée.

Après avoir retracé les principales actions menées au cours de l'année 2024, il a fait un point sur l'avancement du PLUI.

Il a également remercié les présidents des associations fleurionnes pour leur investissement. Puis, il a passé la parole à Mme Martine LEMOINE qui a, entre autres, évoqué l'énorme et urgent besoin de familles d'accueil dans notre département.

Un verre de l'amitié a clôturé cette soirée riche en échanges.



PLUI



Où en sommes-nous ?

Ainsi que nous vous l'annoncions dans le P'tit Fleurion n°56, l'enquête publique sur le projet de Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal démarrée lundi 30 septembre 2024 à 14h s'est terminée jeudi 31 octobre 2024 à 17h.

Lors du conseil communautaire qui s'est tenu le **jeudi 27 février dernier**, les élus communautaires ont approuvé le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** pour les **27 communes de Villedieu Intercom** : l'aboutissement d'un travail d'études et d'écritures des règles d'urbanisme engagé depuis 2018.

A partir du printemps 2025, si son entrée en vigueur est validée :

- un **aménagement cohérent du territoire**, en priorité autour des pôles de Villedieu-les-Poêles et Saint-Pois,
- un **aménagement raisonné du territoire** avec le maintien de 96,87% en zone agricole ou naturelle,
- un **atlas des haies** en 3 niveaux pour préserver et maintenir le bocage,
- un **règlement partagé** pour les 27 communes et une **instruction de proximité** à l'échelle du sud-Manche.

Cimetière

Nouveaux tarifs au 4 février 2025

Suite à la réunion de la Commission Cimetière qui s'est tenue le 9 janvier 2025, et après délibération, le Conseil Municipal accepte la modification des tarifs comme suit :

CONCESSION

(pleine terre ou avec emplacement caveau) :

- ▶ 15 ans : 100€
- ▶ 30 ans : 150€
- ▶ 50 ans : 200€
- ▶ Enfants jusqu'à 10 ans : GRATUIT

COLOMBARIUM ET CAVURNE

- ▶ 15 ans : 250€
- ▶ 30 ans : 450€
- ▶ 50 ans : 750€

JARDIN DU SOUVENIR : 30€

- Renouvellements aux mêmes tarifs.
- Suppression de la redevance déplacement urne.

Monument aux morts

Les noms figurant sur le monument aux morts étant devenus quasiment illisibles, le conseil municipal, à la majorité, a décidé d'accepter le devis de l'entreprise PLESSIS-LETELLIER pour **redorure de 559 caractères pour 1 957,60€ TTC**.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

Dans le cadre d'un permis de construire :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface dépasse 150m².
- Pour une extension supérieure à 20m², il est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150m² ;

⚠ Il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

TOIT

- Tuile (réfection de toiture) : DP
- Auvent, préau :
 - Inférieur à 5m² : aucune formalité
 - Inférieur à 20m² : DP
 - Supérieur à 20m² : PC

Aménagement des combles

ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- Inférieur à 5m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- Inférieur à 20 m² : DP

- Panneaux solaires, paraboles, vélux : DP
- Façade, ravalement : DP
- Création fenêtre et changement de menuiseries extérieures : DP

TERRASSE non couverte de plain-pied (béton ou bois)

- sans surélévation ni fonction profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- surélevé et/ou avec fondations profondes :
 - Inférieure à 20m² : DP
 - Supérieure à 20m² : PC



CABANE bois ou béton

- Inférieure à 5m² : aucune formalité
- Inférieure à 20m² : DP
- Supérieure à 20m² : PC



GARAGE



- Inférieur à 5m² : aucune formalité
- Inférieur à 20m² : DP
- Supérieur à 20m² : PC
- Transformation garage en habitat

quelle que soit la superficie : DP

- Portail : DP
- Mur de clôture, clôture : DP
- Véranda, terrasses couvertes
 - Inférieur 5m² : aucune formalité
 - Inférieur 40m² : DP
 - Supérieur 40m² : PC

PISCINE

- Inférieure à 10m² non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- Inférieure à 100m² ouverte : DP
- Inférieure à 100m² avec couverture inférieure à 1,80 de haut : DP
- Supérieure à 100m² et/ou de haut et/ou local technique supérieur à 20m² : PC



DP : déclaration préalable / PC : permis de construire

Devenir assistant familial

LA MISSION

accueillir à son domicile un ou plusieurs jeunes (de 0 à 21 ans), séparé(s) momentanément de leurs parents.

L'AGRÈMENT

Un assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par les services du Département. Il est notamment soumis à des conditions d'accueil et de logement adaptées à cette activité.

LES DÉMARCHES pour devenir assistant familial :

- assister à une réunion d'information
- compléter un dossier de demande d'agrément
- se soumettre à une évaluation de sa demande d'agrément par les services du Département

LA FORMATION

Une fois agréé, l'assistant familial doit postuler auprès d'un employeur, puis suivre une formation obligatoire de 60 heures avant d'accueillir.



POUR INFO ► **4 MOIS** : c'est en moyenne le délai d'instruction d'un dossier d'agrément.

POUR EN SAVOIR PLUS sur le métier d'assistant familial, rendez-vous dans votre centre médico-social (CMS) ou sur manche.fr

Comité des fêtes

ILLUMINATIONS

Une petite nouveauté en cette fin 2024 : le Comité des Fêtes a décidé d'élargir le parc des illuminations existantes en louant un complément de matériel pour illuminer la Route de Granville et décorer le parterre devant le parking Georges VIMONT.



AGENDA du Comité



Dimanche 1^{er} juin : brocante

Jeudi 14 août 18h : messe

Vendredi 15 août soir : fête communale

Samedi 13 septembre soir : repas Moules-frites

Vendredi 17 octobre soir : repas des bénévoles

Samedi 29 novembre* : montage illuminations

Samedi 10 janvier 2026 * : démontage des illuminations

**heure à confirmer*

Club du 3^{ème} âge



ANNIVERSAIRE

Le Club du 3^{ème} âge a fêté les 90 ans de M. René LECHEVREL.

Nous lui souhaitons un bon anniversaire !

REPAS DE NOËL

Un stand de petits objets à vendre et une jolie décoration pour ce repas de Noël 2024 !



RENCONTRE DES CLUBS DE FLEURY ET DE LA BLOUTIERE

C'est par cette belle journée ensoleillée du mercredi 5 mars que les 2 clubs ont décidé d'organiser une marche.



AGENDA du club



Samedi 12 avril 2025 à 14h : Holiday on Ice au Zénith de Caen (départ en bus vers 13h00)

Samedi 26 avril midi : repas de printemps pour les membres du Club

Samedi 25 mai soir et dimanche 26 mai après-midi : LOTO organisé à MOYON

Jeudi 25 septembre départ 4h30 : journée à Paris avec visite de la Cathédrale Notre Dame de Paris, le musée Grévin et une balade sur la Seine...

Samedi 13 décembre midi : repas de Noël du Club



Association des parents d'élèves (APE)

MARCHÉ DE NOËL

Les membres de l'APE étaient sur le pont ce **samedi 7 décembre** lors de ce marché de Noël qui, en raison de la météo, s'est tenu dans la salle des fêtes. Les **16 stands** (14 exposants et 2 de l'A.P.E.) ont connu une belle affluence.

Pour cette 1^{ère} « indoor », les retours des exposants et des visiteurs sur l'organisation, l'accueil et le lieu ont été très positifs. Les sapins étaient à récupérer sous le préau et les gâteaux St Michel pré-vendus dans la salle de motricité de l'école.

L'équipe de l'Association des Parents d'Elèves est satisfaite des bénéfices réalisés et vous remercie pour votre soutien.



POUR INFO. : il n'y aura pas de kermesse cette année car des représentations théâtrales sont prévues à Bourguenolles les 3 et 10 juin 2025.

Nouveau à Fleury

INAUGURATION : Les Serres d'Olivier



Nous avons le plaisir de vous convier
à l'inauguration de notre nouveau showroom,

**le jeudi 03 avril à partir de 17h00,
48 Route de Granville à FLEURY (50800).**

Venez découvrir l'univers des serres et jardins d'hiver LAMS.

Nous serons ravis de vous accueillir et de vous présenter ce
nouvel espace dédié à l'aménagement de vos extérieurs.

Venez profiter d'un moment convivial
autour d'un cocktail dînatoire.

Nous sommes impatients de vous rencontrer !

Merci de confirmer votre présence avant le 15 mars
au 06.89.26.55.02 ou par email ofontaine@serres-lams.com

**JOURNÉES
PORTES OUVERTES
04, 05 & 06 AVRIL 2025**



RAPPEL : Vous démarrez votre activité sur notre commune de FLEURY
ou elle existe déjà et vous souhaitez qu'on en parle : venez nous voir !

Lucie Plume de Feu

Un cadeau à offrir ou à s'offrir ?

Ouvert depuis le 1^{er} décembre 2024, sur
notre commune, **Lucie LEJEUNE** peut
vous aider avec une idée originale ! Venez
découvrir sa **pyrogravure sur bois** (enfants,
animaux, militaire, humour,...) **avec
possibilité de personnalisation** (prénom/
nom, date, phrase...).

Vous pouvez la retrouver sur des
manifestations de la région, sur sa page
Facebook et son site internet.

Créations 100% fait-main, 100% normand !



Partir en vacances en toute tranquillité

Vous partez bientôt en vacances ?

Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à **L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES**. Les services
de police ou de gendarmerie se chargeront alors de surveiller votre logement. Des patrouilles seront organisées pour
passer aux abords de votre domicile et vous serez prévenus en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage,...).

POUR VOUS INSCRIRE, vous pouvez utiliser le
service en ligne ou vous rendre au commissariat
de police ou à la gendarmerie.

QUAND FAIRE MON INSCRIPTION ?

Votre inscription à l'opération tranquillité vacances doit
être effectuée

- **3 jours avant votre départ** si votre logement dépend
des services de la police
- **la veille du départ** si votre logement dépend des
brigades de la gendarmerie.

COMMENT M'INSCRIRE EN LIGNE ?

A l'aide d'un compte **FranceConnect** : avec l'identifiant
et de mot de passe de l'un des comptes suivants :
gouv, Ameli, lidentitenumérique (laposte), Yris, MSA
ou Alicem, vous pouvez vous inscrire à l'opération **avec
le service en ligne suivant** :

- ▶ **S'inscrire à l'opération tranquillité vacances (OTV)**

⚠ Vous pouvez
modifier certains
éléments de votre
demande (par
exemple, signaler
une modification



de l'accès à votre logement). En revanche, si vous
souhaitez **changer vos dates d'absence**, vous devez
d'abord annuler votre demande pour en déposer
une nouvelle. La modification et l'annulation ne
peuvent se faire qu'en vous déplaçant en brigade de
gendarmerie ou au commissariat de police.

Une fois la démarche en ligne complétée, vous
n'êtes pas informé de la façon dont se déroule la
surveillance. Vous êtes contacté par la police ou la
gendarmerie uniquement si la patrouille constate
quelque chose de suspect.

Etat Civil

NAISSANCES

La municipalité adresse ses félicitations aux heureux parents et la bienvenue à :

Kamila CARIN, le 22 janvier 2024

Louise JOLY, le 23 janvier 2024

Agathe BAUDRON, le 20 février 2025

PACS

La municipalité adresse ses félicitations aux jeunes pacsés :

Charline LEPEIGNE et Joe-Yvann LEBEHOT, le 15 février 2025

DÉCÈS

La municipalité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

Michel DUFOUR, le 28 décembre 2024

Denise ALLAIN, née LANGELIER, le 2 janvier 2025

Marcel LEMARDELE, le 12 janvier 2025

Didier GADBLEB, le 28 janvier 2025

Nouveaux habitants

Nous vous remercions de venir vous faire connaître en mairie afin que vous soyez remis les différents renseignements pratiques afférant à notre commune, tels que :

- ▶ sacs poubelles, calendrier ramassage,
- ▶ démarches administratives : inscriptions scolaires, cantine, listes électorales, ...



Agenda (hors associations)

25 avril 2025 à 19h > remise médailles familles nombreuses

26 avril 2025 à 8h30 > matinée citoyenne nettoyage du cimetière

15 novembre 2025 à 12h15 > repas des aînés



Élections



RAPPEL :

Les prochaines élections municipales auront lieu en 2026 :

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales soit en mairie soit sur internet.

Vous déménagez dans une autre commune et vous n'avez pas de bien sur la commune de votre ancien domicile ? Vous devez vous inscrire sur la liste électorale de la mairie de votre nouveau domicile.

Une question ?

N'hésitez pas à vous renseigner vous auprès de la mairie.

Recensement des jeunes

Vous avez 16 ans ou vos enfants ont 16 ans ?

Tous les jeunes français doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile !

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

Pour ce faire, merci de vous munir de :

- la pièce d'identité du jeune à recenser,
- la photocopie du livret de famille en intégralité
- et un justificatif de domicile (des parents) de moins de 3 mois.

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement et le jeune sera d'office inscrit sur les listes électorales à sa majorité.



AIDEZ-NOUS !

Mettez vos noms sur vos boîtes aux lettres !

Merci à ceux qui l'ont déjà fait.

